

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-6-16

Séance du vendredi 6 novembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013 (C044 – DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport n°2007/V-6c/16 du 29 juin 2007, relatif aux modalités d'intervention du Département, dans le cadre de la Convention Massif Vosgien 2007-2013
- VU la délibération n° E 6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 72.902,57 € pour la création ou l'amélioration de locaux de transformation ou de vente à la ferme aux exploitants ci-dessous et qui sera prélevé au chapitre 204, fonction 74, nature 2042 :

- GAEC DU FORLET SOULTZEREN	4.260,35 €
- EARL DIDIERJEAN FRELAND	13.500,00 €
- WURTZ Serge FRELAND	12.678,64 €
- LEISER Bernard NIEDERBRUCK	1.964,41 €
- EARL DU PRE DU BOIS FRELAND	13.500,00 €

- BATOT Jean-Pierre ORBEY

13.500,00 €

- EARL DU ROTHENBACH MITTLACH

13.499,17 €

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions